

Participants : Gaëlle Paulin – Diana Davesne – Mme ...
Gilles Denecker – Didier Robert – Laurent Mercier – Jean-Marc Lefebvre – Martin de
Corbier – Jean Poncharal – Jérémy LLull

Prochaine Réunion le :
Mardi 06-10-2020

Intervenant	Objet – Sujet Traité	Responsable	Délai
	<p>La réunion, ouverte à tous, s'est déroulée en présence de 10 participants, selon l'ordre du jour suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réseau Cyclable Briviste - Relations avec la Municipalité - Organisation des Manifestations - Pratique du Cyclisme Urbain - Communication - Questions diverses 		
	<p>Réseau Cyclable Briviste</p> <p>Quelques rappels :</p> <p>Il ne fait plus aucun doute actuellement que le vélo doit être considéré comme un moyen de déplacement aussi légitime que la voiture ou la marche à pied.</p>		
	<p>Le Réseau Cyclable Briviste a été défini pendant 2 ans en concertation avec la Municipalité, un consultant et BVC, en prenant en compte les besoins des cyclistes Brivistes exprimés lors du Baromètre des villes Cyclables 2019. (Voir Annexe)</p> <p>La Charte 2020-2026 - signée par tous les candidats - doit être mise en application sans états d'âme tardifs</p> <p><i>Les cyclistes Brivistes ne veulent pas être assujettis à des itinéraires qu'ils ne respecteront pas en fin de compte. Soit ils circuleront en sécurité dans une ZONE apaisée ou aménagée. Soit ils circuleront - en toute légitimité - sur des chaussées qui n'assureront pas leur sécurité du fait du non respect des règles par les véhicules motorisés (distance lors des dépassements ou occupation abusive des SAS au feu tricolore par exemple).</i></p>		
	<p>Le Réseau Cyclable Briviste retenu est basé sur le principe suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Axes de Transit ou Axes Structurant aménagés avec des bandes cyclables ou pistes cyclables selon la largeur de la chaussée. ▪ Zone 30 dans tous les Quartiers pavillonnaires avec Double sens cyclable systématique dans les rues en sens unique pour les véhicules motorisés. Aménagement et/ou marquage selon la densité de circulation. ▪ Zone de Rencontre, Aire Piétonne, Voie Verte selon besoins. <p><i>Tous ces aménagements et marquages devant être conformes aux impératifs du Code de la Route concernant la protection des cyclistes (SAS cycliste par exemple) et aux prescriptions, en matière de règles de l'art, du CEREMA (divers pictogrammes ou chevrons par exemple).</i></p>		

	<p>Relations avec la Municipalité</p> <p>Demandes faites par les membres de BVC à porter en réunion du Groupe de Travail Maire / BVC du 16/09/2020</p> <p>La Municipalité doit mettre en place les "Zones 30" définies</p> <p><i>BVC ne validera plus les "itinéraires" à 30 Km/h. Seul sera validé un planning de mise en place de "Zone 30" délimitées par les Axes de Transit</i></p>		
	<p>La Municipalité doit mettre en place les Aménagements prévus sur les Axes de Transit</p> <p><i>Un planning, en fonction des possibilités budgétaires et des priorités, qui peuvent être concertées avec les Quartiers, doit être établi</i></p>		
	<p>La Municipalité doit mettre en place les Aménagements ayant pour but de réduire les "Points Noirs"</p> <p>Éviter de créer des ambiguïtés en mettant des couleurs de revêtement identiques pour les aménagements cyclistes et les trottoirs (interdits aux cyclistes)</p> <p>Prévenir des travaux effectués sur les aménagements cyclables pour éviter aux cyclistes - qui ne se déplacent pas uniquement pour leur plaisir - d'avoir à faire demi-tour.</p> <p><i>BVC, en complément de ceux qui ont été relevés par le Baromètre des Villes Cyclables demande à ses membres de recenser les "Points Noirs" qu'ils constatent dans leur déplacements quotidiens et d'en faire retour pour la réunion mensuelle d'octobre</i></p>		
	<p>La Municipalité doit mettre en place les attache-vélos ou abris vélo car le vol est un frein à la pratique cycliste</p> <p>Un planning d'action est déjà engagé par l'Agglo et suivi à chaque réunion Mairie / BVC</p> <p><i>BVC se tient à la disposition des services technique (visite sur le terrain ? - consultation commerçants ?) pour l'implantation d'attache-vélo en Centre-Ville</i></p>		
	<p>Organisation des Manifestations</p> <p>Forum des Associations Le Forum des Associations qui devait avoir lieu le 4 octobre 2020 est annulé</p>		
	<p>Vélo-Lampions Prévue le 24 octobre 2020 de 14h00 à 19h00 Sera axée sur la sensibilisation d'avoir un éclairage performant sur les vélos</p> <p><i>BVC se rapproche des services municipaux pour voir la possibilité - compte tenu des impératifs sanitaires - de concrétiser cette manifestation</i></p>	Didier	S38

	<p>Sorie "On Y Va À Vélo" La prochaine sortie aura lieu le 27/09/2020 Rendez-vous habituel Halle Georges Brassens à 10h00</p>		
	<p>Pratique du Cyclisme Urbain</p> <p>Connaitre les règles c'est pouvoir objectivement : Évaluer le danger, Être acteur de sa propre sécurité, Surmonter ses appréhensions, Et surtout, en montrant l'exemple, devenir acteur de la sécurité des autres usagers, en particulier des plus vulnérables ou des moins informés.</p>		
	<p>Pratique du Cyclisme Urbain – Communication</p> <p>Un document support d'information a été établi par BVC Il est destiné à être présenté, dans diverses instances et en particulier lors de réunions publiques de Quartier afin de sensibiliser les habitants, qu'ils soient automobilistes, cyclistes, piétons ou, bien souvent, les trois à la fois, sur les Droits et Devoirs de chacun en matière de déplacements urbain</p> <p><i>La réunion du 6 octobre sera consacrée pratiquement uniquement à la présentation de ce document aux membres et soutiens de BVC afin que ceux-ci puissent le démultiplier en toute occasion. Il sera, petit à petit, diffusé sur le site BVC</i></p>		
	<p>Développer les différents modes de communication Municipaux afin d'informer plus largement le public</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vidéos sur le site Brive.fr - Article mensuel dans Brive-Mag - ... <p><i>S'appuyer sur le document établi par BVC pour communiquer dans les différents médias</i></p>		
	<p>Questions diverses : Trésorier</p> <p>Il est acté par le Bureau que, suite à la démission de Marie-Ange Cottreel et au désistement de Marie-Agnès TABARD, le poste de Trésorier sera désormais assuré par Nordine BENMOUFFOK, en intérim, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.</p> <p><i>Le Président s'assurera personnellement du retour des documents comptables et de leur transmission au Trésorier intérimaire</i></p>	Didier	S38
	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle de fermeture de la deuxième porte - Fermeture de la porte principale et Contrôle à 22h30 	Didier	S37

- Axes de transit à 50 Km/h
- Bande Cyclable Uni ou Bi-directionnelle
- Piste Cyclable
- Voie Verte - Voie Vélos Piétons
- Zone 30
- Chaussée à Voie Centrale Banalisée
- Zone de Rencontre

